

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CHRIST BRIOST

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le
ID : 080-218006609-20251031-DEL_01_311025-DE

Séance du 31 octobre 2025

Délib. n° 01/311025

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 27 octobre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil Municipal pouvant délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'An deux mil vingt cinq, le trente et un octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 4

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

27/10/2025

Secrétaires de séance :

Mr BIGOT Arnaud

Mme SZAREK France

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime
Mme SZAREK France		

Absent(s) excusé(s) : Mr LABRUYERE Renaud, Mr LEPOIX Pierre,

Mme GRIFFON Brigitte, Mr BURLAT Julien, Mme LECAT Vanessa,

Mme GRIMAUX Brigitte

Pouvoir(s) : Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

Mme GRIFFON Brigitte à Mr BIGOT Arnaud

Mme LECAT Vanessa à Mr BELLARD Joël

Objet : **Cession du lot n°8 sis 10 impasse du jeu de paume**
Parcelle cadastrée ZB 105 et ZB 108

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14,

Vu la délibération n° 03/120525 en date du 12 mai 2025, pour la vente des lots du lotissement « La Cranière », et mandatant Maître Annabelle DEVILLERS, notaire à Péronne (80200), pour la mise en vente de ces lots,

Vu l'offre d'achat du lot n°8 sis 10 impasse du jeu de paume, cadastré ZB 105 et ZB 108, formulée par Madame CARDON Eva et Monsieur FRANÇOIS Enzo, d'un montant de 21 735 euros TTC, annexée à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE la cession du lot n°8 sis 10 impasse du jeu de paume, cadastré ZB 105 et ZB 108, au profit de Madame CARDON Eva et Monsieur FRANÇOIS Enzo, au prix de 21 735 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce lot, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par Maître Annabelle DEVILLERS, notaire à Péronne (80200) 11 avenue de l'Europe, dans les conditions de droit commun.

- DONNE tout pouvoir au notaire ci-dessus désigné, à signer une promesse de vente sous les charges et conditions ordinaires et droit en pareille matière relativement aux biens ci-dessus désignés, et de fixer la date de réalisation,

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'indisponibilité à Monsieur Renaud LABRUYERE, adjoint au Maire, aux fins de signer les actes y afférents, avec faculté de substituer toutes personnes de son choix, aux effets ci-dessus, passer et signer tous les actes, documents et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

